



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatre, le 10 septembre à 20 h 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de BRENNILIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr CORRE YVES, Maire.

Bail emphytéotique
Entre la commune
De BRENNILIS
Et
La Communauté de
Commune du Yeun-Elez

Date de convocation du Conseil Municipal : 06.09.2004
Présents : CORRE Y. MANACH A. JAFFRE M-N. TROADEC B. CHEVRAY G. LE
FLOCH J-Y. ROYGNAN C. MAGOARIEC O. GRUAT M. GERARDIN M.
Absents : MOCAER S. excusée (procuration à Jaffré M-N)

Secrétaire de séance : GRUAT Madenn

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal de la mise en place d'un bail emphytéotique entre la Commune de Brennilis et la Communauté de Communes du Yeun-elez **pour la réhabilitation de bâtiments anciens communaux En logements à usage locatif social,**

Les bâtiments concernés par cette opération sont cadastrés C 514 , C515, C516, C497 C 1211. Ils sont situés au centre-bourg.

Dans le cadre du projet de financement de ces logements, la subvention DDR était incluse. Par courrier du 08 septembre 2004, le président de la CCYE nous informe Que cette aide n'a pas été accordée.
Cependant , la préfecture précise que la CCYE peut bénéficier d'un prêt à 3.45 % Sous réserve que les communes concernées délibèrent rapidement afin que les baux Emphytéotiques soient de 38 ans au lieu de 32 ans initialement prévus.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE :

Accepte à l'unanimité de modifier la durée des baux emphytéotiques afin qu'ils Soient établis sur une durée de 38 ans au lieu de 32 ans .

Autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

FAIT à Brennilis, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Y. CORRE.

